

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 28 avril au 11 mai 2021

### 1 Actualités européennes

---

- Le Parlement européen approuve formellement l'[Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni](#)
- [Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni](#) : le Conseil adopte la décision relative à la conclusion
- Le [certificat européen Covid-19](#) doit faciliter la liberté de circulation sans discrimination
- Mise à jour de la [stratégie industrielle de 2020](#) : construire un marché unique plus solide pour soutenir la reprise en Europe

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

---

24 et 25 mai 2021	Conseil européen	<ul style="list-style-type: none"><li>- coordination de la réaction de l'Union européenne face à la pandémie de la Covid-19</li><li>- lutte menée par l'Union européenne contre le changement climatique</li><li>- débat stratégique sur la Russie</li></ul>
-------------------	------------------	--

### 3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

---

*Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.*

*Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.*

- [Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la participation de l'Union au partenariat européen dans le domaine de la métrologie entrepris conjointement par plusieurs États membres](#)

Le nouveau programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2021-2027) intitulé « Horizon Europe » vise à générer un impact plus important en mobilisant davantage d'investissements publics et privés dans le cadre de partenariats européens.

Les co-législateurs ont reconnu la métrologie, à savoir la science de la mesure, comme l'un des domaines prioritaires de potentiels partenariats européens institutionnalisés. La proposition de décision vise à faire adhérer l'Union européenne au Partenariat européen dans le domaine de la métrologie entrepris conjointement par plusieurs États membres, dont la Belgique.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 28 juin 2021

#### **4 Consultations de la Commission européenne**

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

##### - Énergies renouvelables – Nouvelle plateforme pour le développement des énergies renouvelables

La Directive 2009/28/EC relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les Directives 2001/77/CE et 2003/30/CE prévoit notamment des « transferts statistiques » (transferts de quotas sans nécessité de transferts physiques) d'énergies entre États membres.

Cette initiative vise à créer une plateforme pour le développement des énergies renouvelables permettant de faciliter les transferts statistiques entre les pays de l'Union européenne. Les États membres qui n'atteignent pas leurs objectifs nationaux contraignants pourraient ainsi « acheter » de l'énergie renouvelable à ceux qui dépassent leurs objectifs.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 27 mai 2021

##### - Initiative d'investissement en réaction à la pandémie de la Covid-19 – Évaluation

L'évaluation porte sur les effets du financement de l'Union européenne visant à atténuer les conséquences de la pandémie de la Covid-19 au travers du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

L'accent est placé sur la pertinence et la valeur ajoutée européenne des actions programmées dans ce cadre ainsi que sur leur cohérence avec les actions exécutées au titre des deux fonds.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 juin 2021

#### **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaines réunions : 20 mai 2021 à 14h et 27 mai 2021 à 14h